



Serge Moreau
Maire

Baume-les-Messieurs

Le 16 mai 2023

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL *Séance du jeudi 11 mai à 18h30*

Présents :

Mesdames Evelyne MAITRE & Bernadette ZYGMUNT.

Messieurs Patrick BOUDOUX, Julien BRANDT, Alain BOURREAU, Marie DULAU, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.

Madame Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du décès de Monsieur Christophe TRÉSY survenu ce jour.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal, s'étant déroulée le jeudi 6 avril 2023, est approuvé et signé par les conseillers.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération concernant la désignation d'un représentant au Comité Départemental du Tourisme du Jura ainsi qu'une délibération concernant une décision modificative du budget principal.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un représentant au Comité Départemental du Tourisme

La commune n'ayant pas délibéré ultérieurement concernant ce point, il convient de désigner un représentant de notre commune auprès du Comité Départemental du Tourisme. A l'unanimité, Serge MOREAU est nommé représentant de notre commune.

2. Décision modificative n°1 sur le budget principal

Les travaux relatifs à l'effacement des réseaux basse tension ont été budgétisés au chapitre 21. Les travaux devant finalement être imputés au chapitre 204, il convient de procéder au transfert des crédits concernés du chapitre 21 au chapitre 204. La décision est approuvée à l'unanimité.

3. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales,

Le mandat des trois membres de la Commission de Contrôle des Listes Électorales arrive à échéance cette année. Pour rappel, la commission est présidée par Monsieur Alain Bourreau et composée de Madame Marie Odile Gros et Monsieur Claude-André Pelletier.

Les trois membres de la commission ont répondu favorablement à la reconduite de leur mandat. L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de Madame Gros et Messieurs Bourreau et Pelletier.

4. Modification du tableau des effectifs : modification de la durée hebdomadaire du temps de travail pour le poste de secrétaire général (temps complet),

Il est envisagé de modifier le poste de secrétaire de mairie pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures soit un temps complet en lieu et place des 30 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire précise que des travaux supplémentaires incombent désormais au secrétaire notamment la surveillance financière des régies, la communication relevant du village, suivi de différents dossiers. Eu égard à la charge de travail, Monsieur le Maire propose ainsi l'ouverture du poste à temps complet, ceci ne sera pas effectif de suite mais mis en œuvre quand l'opportunité se présentera. L'assemblée à l'unanimité approuve cette décision.

5. Modification du montant de l'encaisse pour la régie du « Chalet »,

Le montant de l'encaisse pour la régie du « Chalet » est actuellement de 5000 euros et 10 000 € pour les week-ends prolongés ceci englobe l'ensemble des moyens de recouvrement prévu par l'acte constitutif de la régie. Il est proposé de porter ce montant à 25 000 euros ceci correspondant à une moyenne des encaissements sur les mois de juillet et août en prenant en compte l'émission d'une synthèse tous les quinze jours. La décision est approuvée à l'unanimité.

6. *Modification du montant de l'encaisse pour la régie du « Camping »*

Le montant de l'encaisse pour la régie du « Camping » est largement insuffisant au regard de la fréquentation de ces dernières années. Il est proposé de porter ce montant à 20 000 euros ceci correspondant à une moyenne des encaissements sur les mois de juillet et en août en prenant en compte l'émission d'une synthèse tous les quinze jours. La décision est approuvée à l'unanimité.

7. *Constitution d'un groupement de commande pour obtenir un subventionnement de l'Agence dans l'eau dans le cadre des travaux faisant suite au diagnostic réseau mené par le SIARD*

Cette décision est ajournée, Monsieur Perrin président du SERPAC prendra attache avec le SIARD pour des compléments d'information.

8. *Délibération relative au transfert de compétence en matière scolaire d'ECLA à la commune*

En matière scolaire, les statuts d'ECLA prévoient en son article 8-8 qu'elle dispose en matière scolaire de la compétence relative à la gestion du personnel travaillant dans les écoles élémentaires et maternelles (gestion des ATSEM). Le conseil communautaire a décidé lors de sa réunion du 30 mars 2023 de redonner cette compétence aux communes. Il nous appartient de délibérer sur cette reprise de compétence. L'assemblée à l'unanimité accepte la modification des statuts d'ECLA.

9. *Remboursement des frais kilométriques à un adjoint dans le cadre d'une mission*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le remboursement des frais kilométriques aux élus dans le cadre de missions particulières. Les frais kilométriques seront remboursés conformément aux barèmes fixés par le Ministère de l'Économie des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique. De plus, il est précisé que ceci ne concernerait que des missions particulières à des distances plus éloignées de la commune. La décision est approuvée à l'unanimité.

10. *Mise en vente des présentoirs stockés dans le logis abbatial sur « Le Bon coin »*

Au sein du logis abbatial, sont entreposés de nombreux présentoirs qui sont inutilisés et monopolisent de l'espace de façon inutile. Monsieur le Maire propose de les mettre en vente. L'assemblée approuve ce point à l'unanimité.

11. *Vente de bois*

Le bois vendu, ne relevant pas de l'ONF, le sera en mettant en œuvre une publicité permettant aux baumoises de faire une offre sous plis cacheté. Le lot sera attribué à l'offre la plus haute. La décision est adoptée à l'unanimité.

12. *Organisation de manifestations dans l'abbatiale : participation aux frais de fonctionnement*

Monsieur le Maire rappelle que par le passé un tarif existait pour la mise à disposition de l'abbatiale pour l'organisation de manifestations. En 2007, une délibération prévoyait une participation aux frais de fonctionnement s'élevant à 90 euros en sus de 90 euros si des répétitions étaient effectuées dans la journée. Monsieur le Maire propose de fixer le tarif à 200 euros pour la mise à disposition de l'abbaye pour l'organisation d'une manifestation. Il est rappelé qu'il appartient au demandeur d'effectuer une demande conjointe à la Mairie et à l'évêché.

Monsieur Meyer trouve ce montant trop élevé et pense qu'il est de nature à réduire l'attractivité du lieu. Monsieur Bourreau, évoque quant à lui, la perte de revenus pour la commune quand des répétitions se déroulent l'après-midi et empêchent les visites guidées.

Ainsi, il est proposé un tarif de 200 euros pour la mise à disposition de l'abbatiale après 18h et un supplément de 200 euros dans le cadre d'une option permettant de prendre possession des lieux avant 18 heures, ce tarif se voulant dissuasif afin de prioriser les répétitions en soirée. L'assemblée à l'unanimité approuve ces montants.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire a réceptionné une lettre de Monsieur Charles Mandrillon, lecture en est faite aux membres du conseil. Cette lettre soulève plusieurs problèmes. Concernant la rue en Villeneuve et le passage d'engins de fort tonnage, il est rappelé que la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites s'est réunie le 7 avril 2023 sous la présidence de la secrétaire générale de la préfecture. La commission a autorisé un permis de construire permettant la construction de hangars agricoles à l'entrée de la vallée de Saint-Aldegrin malgré le désaccord de la commune du fait des nuisances et dégradations entraînées par le passage de lourds engins dans les rues étroites de Villeneuve et surtout les risques d'accident sur une voie étroite au bord d'un ravin. Les services de

l'État ont avancé que les problèmes inhérents à la voirie ne dépendaient pas de l'autorisation d'urbanisme en elle-même. Monsieur Moreau précise qu'un courrier déclinant toute responsabilité de la commune en matière d'accident de la route concernant ce dossier a été adressé à la Préfecture.

- Concernant la question du stationnement dans le village : les places de stationnement situées devant le café de l'Abbaye vont être supprimés en raison de l'état du mur supportant la place. Le parking situé sous l'Abbaye pourrait être privatisé pour les habitants de la rue en Villeneuve, les commerçants et les personnes travaillant sur la commune. Monsieur Schranz précise qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'attendre la mise en place du cheminement piéton depuis le bas du village avant d'effectuer la privatisation. Monsieur Perrin propose au départ de mettre une simple chaîne avant d'envisager une autre solution de fermeture de l'accès.
- Audit « *Les Plus Beaux Villages de France* » ; la réexpertise de notre village interviendra au cours de l'été merci aux habitants et propriétaires de veiller à rester à la hauteur de la renommée de notre village par un effort particulier d'entretien de leur propriété notamment en bord de route.
- Sur le site des Grottes : la plateforme d'accès est terminée. Il manque les assises qui devraient être posées prochainement.
- Les sanitaires du chalet des Grottes et du Camping sont terminés et ce malgré quelques déconvenues durant la réalisation des travaux en raison de problèmes avec la maîtrise d'œuvre.
- La passerelle sur la Seille a été posée : la descente doit encore être aménagée. Le chemin n'est pas encore terminé mais l'ensemble des propriétaires concernés ont donné leurs accords. Le cheminement piéton devrait être effectif à la mi-juin. Monsieur Meyer interroge le Maire sur l'esthétisme de la passerelle, il lui est répondu que la commune souhaitait poser une passerelle en bois de préférence bombée et que ces propositions ont été refusées par l'Architecte des Bâtiments de France qui a exigé une passerelle droite en fer.
- Pour les 5 prochaines années, il est envisagé un plan de rénovation des infrastructures et passerelles obsolètes dans les Grottes. Les travaux s'annoncent complexes et de nombreux impératifs seront à respecter notamment par rapport aux colonies de chauves-souris.
- Monsieur Perrin informe l'assemblée que le dossier concernant la pose de chicanes pérennes rue de Crançot et rue Saint-Jean est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 20h25.

Le Maire, Serge MOREAU :



La secrétaire, Evelyne MAITRE :

Evelyne Maitre
P.O.